

POLITIQUE DES DROITS DE LA PERSONNE | Septembre 2025

À qui cela s'applique-t-il?

- Tous les employés et travailleurs de Compass, y compris les administrateurs et les dirigeants ;
- Toutes nos entreprises à participation majoritaire, y compris les filiales et les coentreprises ;
- Tous nos partenaires d'affaires, y compris les agents, les intermédiaires et les fournisseurs ;
- D'autres tiers, y compris des entrepreneurs, des consultants et des partenaires d'affaires qui agissent pour nous ou en notre nom.

Lorsque nous détenons une participation minoritaire dans une opération, nous promouvons et encourageons activement l'adoption de cette Politique par cette opération.

Le respect des droits de la personne est une responsabilité partagée, et il incombe donc aux personnes qui travaillent pour Compass et qui s'associent à Compass de respecter et de mettre en œuvre les normes et principes attendus conformément à la présente Politique.

Stratégie et contexte

Chez Compass, notre stratégie repose sur trois piliers : **Rendement, Personnes, Objectif** – et nous sommes passionnément engagés à faire ce qui est juste.

Nous sommes un chef de file mondial et un partenaire de confiance dans les services alimentaires et de soutien, et grâce au pilier Personnes de notre stratégie, nous nous efforçons de favoriser une culture unique, attentionnée et gagnante qui offre des opportunités à tous et respecte les droits de la personne. Nos [Engagements Compass](#) (Respect, Croissance et Travail d'équipe), ainsi que nos valeurs Compass, représentent la base de notre culture qui place les gens au cœur de l'entreprise et expliquent comment les employés de Compass sont tenus d'agir avec intégrité et de se traiter mutuellement.

Le pilier Objectif de notre stratégie vise un impact social et environnemental positif en améliorant la santé, la sécurité et le bien-être¹ de nos employés, de nos consommateurs et de nos communautés et en travaillant avec nos fournisseurs et partenaires pour les inspirer à faire de même.

Nous abordons les droits de la personne comme nous menons nos activités commerciales, de manière éthique et intègre, comme indiqué dans notre [Code de conduite des affaires](#) et notre [Code de conduite mondial des fournisseurs](#) ; nos actions et nos comportements démontrent ainsi nos engagements et les valeurs de Compass.

¹ Comprend la santé mentale.

Notre engagement envers les droits de la personne

Nous pensons que toute personne a droit aux libertés et aux droits fondamentaux, peu importe qui elle est, et où elle habite. Notre engagement s'étend aux « groupes vulnérables » qui comprennent, sans s'y limiter, les personnes suivantes :

- Femmes et filles
- LGBTQI+²
- Enfants
- Réfugiés et travailleurs migrants
- Minorités nationales
- Personnes âgées
- Personnes handicapées
- Peuples autochtones

Nous nous engageons à respecter les normes internationales en matière de droits de la personne, y compris la Charte internationale des droits de la personne, l'Organisation internationale du travail (« OIT ») et la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les Principes directeurs des Nations Unies sur les affaires et les droits de la personne, les conventions fondamentales de l'OIT et le Code de base de l'Ethical Trading Initiative. Nous sommes signataires du Pacte mondial des Nations Unies et respectons ses principes.

Compass s'engage expressément à respecter les **quatre conventions fondamentales de l'OIT** :

- la liberté d'association;
- le droit à la négociation collective;
- l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, l'abolition du travail des enfants;
- l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

En nous basant sur cette approche, nous adoptons **un large champ d'application pour le respect des droits de la personne**, notamment :

- la promotion d'une culture qui respecte et favorise l'égalité et l'égalité des chances pour tous ;
- la tolérance zéro envers l'intimidation, le harcèlement (y compris le harcèlement sexuel, de la discrimination et des comportements inappropriés sous toutes leurs formes ;
- les principes fondamentaux et droits au travail ;
- la promotion d'un environnement de travail sain et sécuritaire ;

Nous reconnaissons également, conformément aux normes internationales, l'importance des droits civils, politiques et environnementaux, des droits économiques, sociaux, fonciers et culturels, ainsi que des croyances religieuses. Nous reconnaissons en outre le rôle des défenseurs des droits humains dans la promotion et la protection des droits humains.

Notre responsabilité en matière de droits de la personne

Chez Compass, nous reconnaissons l'importance et la responsabilité du respect des droits de la personne par tous les employés au sein de nos propres opérations et d'autres entreprises du Groupe, par les travailleurs de notre chaîne d'approvisionnement et par les communautés avec lesquelles nous avons une relation d'affaires, y compris celles qui peuvent être affectées par nos opérations, notamment en ce qui concerne les droits

² LGBTQI+ signifie lesbiennes, homosexuels, bisexuels, trans, queers (ou parfois : en questionnement), intersexe et autres identités de genre. Le signe + représente d'autres orientations sexuelles, notamment les pansexuels et les asexuels.

fonciers.

Nous continuerons à développer nos connaissances et notre compréhension des risques importants pour les droits de la personne dans l'ensemble de nos entreprises, en reconnaissance des environnements diversifiés et complexes dans lesquels nous menons nos activités. Compass veillera à toujours se conformer aux lois locales, au minimum en ce qui concerne les droits de la personne. Dans les cas où nous exerçons nos activités qui disposent d'un cadre moins développé en matière de droits de la personne, Compass continuera à suivre une approche internationale en adhérant aux attentes et aux exigences définies dans cette Politique. Les équipes de direction locales sont tenues de respecter cette Politique dans le cadre de leurs activités, avec le soutien et la supervision des fonctions régionales et du groupe, selon le cas. Avec les politiques de soutien du Groupe³, ces dispositions définissent les normes de comportement minimales que tous les employés de Compass et les partenaires d'affaires de Compass, le cas échéant, sont censés respecter.

Respect des droits de la personne sur notre lieu de travail et dans nos activités

Nous nous engageons à promouvoir activement les droits de la personne de nos employés, travailleurs, entrepreneurs, consultants, partenaires d'affaires, y compris les agents, intermédiaires et fournisseurs, consommateurs, clients, investisseurs et actionnaires, ainsi que des communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités. Cet engagement dépasse le cadre de la conformité, puisque nous aspirons à jouer un rôle dans le développement positif et l'amélioration des droits de la personne dans le monde.

Diversité et inclusion

Nous valorisons tous nos employés, peu importe leur origine, et nous nous engageons à favoriser l'inclusion, le traitement équitable et l'égalité des chances pour tous, indépendamment des caractéristiques personnelles. Nous cherchons à refléter la diversité des communautés dans lesquelles nous opérons, en contribuant à réduire les inégalités en matière d'opportunités et en soutenant la mobilité sociale. Notre objectif est de créer un environnement inclusif où chacun se sent respecté, valorisé et capable de s'épanouir.

Nous sommes conscients des risques accrus de harcèlement, de discrimination ou d'inégalité auxquels certains groupes sont confrontés. Nous appliquons une politique de tolérance zéro en matière de harcèlement (y compris le harcèlement sexuel), d'intimidation ou de discrimination, quel qu'en soit le motif. Nous nous engageons également à promouvoir un environnement de travail sûr et sain, qui favorise le bien-être des employés (y compris leur santé mentale), dans toutes nos activités et celles des sociétés de notre groupe, pour les employés, les travailleurs, les consultants et les sous-traitants.

Esclavage moderne

Nous nous engageons à éradiquer l'esclavage moderne, l'exploitation au travail, y compris celle des enfants ou d'autres « groupes vulnérables », et la traite de personnes sous toutes ses formes. Nous cherchons à atteindre cet objectif par une vigilance et une amélioration constante de nos processus et opérations et en attendant et en exigeant de nos partenaires d'affaires qu'ils partagent nos valeurs et prennent des engagements similaires comme condition pour travailler avec nous.

Nous sommes activement engagés envers les quatre conventions de l'OIT et ne tolérons aucune forme de pratiques d'exploitation comme le travail forcé, la servitude ou le travail obligatoire ou l'esclavage et la traite de personnes de quelque nature que ce soit. Tout travail doit être librement choisi, et les employés doivent être libres de quitter leur emploi aux conditions fixées dans leur contrat et dans le respect du droit du travail applicable. La retenue des documents d'identité ou d'immigration originaux est strictement interdite.

³ Politiques | Groupe Compass (compass-group.com)

Nous reconnaissons que dans certains environnements, les travailleurs peuvent être invités à payer des frais de recrutement dans le cadre du processus transfrontalier de recrutement de travailleurs migrants, et nous reconnaissons comment cela peut potentiellement augmenter le risque de cautionnement de la dette et créer des vulnérabilités, les forçant à travailler de façon obligatoire ou sous la contrainte. Par conséquent, nous adoptons le principe de l'employeur-payeur dans l'ensemble de nos activités, selon lequel aucun travailleur migrant ne doit payer pour un emploi.

Nous nous engageons à sensibiliser les gens aux risques liés à l'esclavage moderne et à nous assurer que nos employés et gestionnaires dans l'ensemble de nos opérations comprennent que toutes les formes d'esclavage ou d'exploitation sont des pratiques inacceptables.

Travail des enfants

Nous nous engageons à collaborer pour cerner et corriger tout cas de travail des enfants et à renforcer la résilience contre le travail des enfants dans les opérations et les chaînes d'approvisionnement de Compass. **Compass ne tolérera pas l'embauche d'un enfant, et ce, en aucune circonstance.** Compass reconnaît que les risques pour les enfants peuvent prendre de nombreuses formes, comme le travail forcé des enfants, la traite de personnes, le mariage d'enfants, la servitude domestique et le prélèvement d'organes ou tout autre type de pratique d'exploitation.

Nous comprenons qu'il existe un contexte culturel dans les lieux où nous opérons. Compass adhère à un âge minimum de 15 ans pour exercer un emploi ou l'exigence minimale légale locale en vertu de la loi applicable, selon la plus élevée des deux. Toutes les restrictions légales concernant l'emploi des mineurs doivent être respectées et ceux-ci ne sont pas autorisés à effectuer des travaux dangereux ou non sécurisés ni à travailler de nuit, conformément à la principale convention de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Nous soutenons les formations sur le lieu de travail, les stages et les autres programmes similaires conformes aux lois et règlements locaux applicables.

Liberté d'association, négociation collective et heures de travail

Compass s'engage à respecter pleinement et à se conformer aux lois locales du travail applicables concernant la liberté d'association des travailleurs et le droit à la négociation collective.

Nous respectons les droits des employés de Compass de décider librement s'ils souhaitent former un syndicat, y adhérer, ou ne pas y adhérer, sans encourir aucune forme de représailles, de coercition ou de mauvais traitement. Dans les cas où nos employés choisissent d'être représentés par un syndicat légalement reconnu, nous favoriserons une conversation positive et productive avec leurs représentants légalement et librement choisis et nous nous engagerons à négocier de bonne foi avec ces représentants. Dans les situations où les droits concernant la liberté d'association et la négociation collective sont limités par la loi, des moyens parallèles de dialogue doivent être facilités.

Compass s'engage à respecter pleinement et à se conformer à toutes les lois nationales et locales applicables concernant les heures de travail, y compris les heures supplémentaires. Compass s'aligne sur la recommandation de l'OIT concernant les heures de travail maximales, mais reconnaît que dans certaines régions géographiques et certains secteurs d'exploitation, d'autres quarts de travail et arrangements peuvent être nécessaires pour la prestation des services et la résilience opérationnelle. Dans ces cas, Compass veillera à ce que les heures de travail ne soient pas excessives, qu'elles soient conformes aux lois applicables et qu'elles soient régies par des ententes contractuelles pertinentes.

Respect de nos communautés

Nous reconnaissons que des pratiques inacceptables sur l'utilisation des terres et de l'eau peuvent avoir une incidence nuisible sur l'environnement et les droits de la personne et que, dans le monde entier, les différends sur l'utilisation des terres et de l'eau émergent comme principales causes de conflit.

Nous cherchons à approfondir notre compréhension des droits à la terre et à l'eau en tant que droits de la personne dans le cadre de nos activités commerciales. Nous reconnaissons les droits d'occupation légitimes comme un droit de la personne, bien que notre activité principale ne porte pas sur l'achat direct de terres ou l'accès à l'eau ou sa fourniture. Nous reconnaissons le droit à l'eau potable pour toute personne affectée directement ou indirectement par nos activités.

Notre engagement en faveur des droits de la personne va au-delà des exigences relatives à nos propres sites et opérations et s'étend aux communautés dans lesquelles nous menons nos activités et aux fournisseurs que nous choisissons. Il s'agit de préserver non seulement la santé et la sécurité de nos propres travailleurs et employés, mais aussi de veiller à ce que nos partenaires d'affaires offrent à leurs travailleurs un lieu de travail sûr et sain, qui garantisse leur bien-être et leur sécurité. Il s'agit notamment de nous aider à atténuer le risque d'impact négatif sur les droits de la personne des « groupes vulnérables », directement ou indirectement, par l'intermédiaire de nos partenaires d'affaires et des communautés dans lesquelles et avec lesquelles ils travaillent.

Nous visons à y parvenir par l'adoption de nos normes d'intégrité de la chaîne d'approvisionnement, de notre code de conduite des affaires et de notre code de conduite des fournisseurs mondiaux, et nous exigeons que nos partenaires d'affaires s'y conforment, le cas échéant.

Une amélioration supplémentaire de notre surveillance, de notre mise en application et de notre engagement auprès des fournisseurs sera assurée via la mise en œuvre et l'amélioration continues de nos cadres et processus de gestion des risques de la chaîne d'approvisionnement. Il s'agit, entre autres, de l'évaluation, de la sélection, de l'intégration et de la gestion continue des fournisseurs à l'aide d'outils, de processus et de pratiques clés comme la diligence raisonnable, les examens et les vérifications de tiers. Grâce à ces mesures, nous demeurons engagés à favoriser une chaîne d'approvisionnement responsable qui s'aligne sur nos valeurs fondamentales et respecte les normes les plus strictes en matière de droits de la personne et de protection de l'environnement.

Parlez !

Nous nous engageons à nous responsabiliser et il existe plusieurs canaux offerts aux employés et aux tiers pour signaler des préoccupations et des violations potentielles de notre Code de conduite des affaires et de nos Politiques de groupe, conformément à notre Politique du droit de parole et de l'écoute.

Notre objectif est de promouvoir et de favoriser une culture de soins, avec une intégrité et un engagement fort, où chacun peut parler avec confiance. Nous promovons notre programme « Speak Up! », y compris notre ligne d'assistance confidentielle, notre portail web en ligne et d'autres ressources « Speak Up! », afin de fournir le soutien et la gouvernance nécessaires pour garantir le maintien et le renforcement de cette culture. La ligne d'assistance est gérée par un tiers indépendant et est disponible à l'interne et à l'externe. Elle garantit que tous les employés, partenaires d'affaires et autres intervenants peuvent faire part de leurs préoccupations, y compris celles liées, mais sans s'y limiter, aux droits de la personne, à l'esclavage moderne et à l'exploitation du travail, en toute confidentialité, anonymement s'ils le souhaitent (sous réserve des lois locales applicables), lorsqu'ils estiment que quelque chose ne va pas. Nous appliquons une politique stricte de non-représailles.

Compass s'engage à examiner, à faire le suivi et à enquêter sur les préoccupations, le cas échéant, et à s'assurer que ceux qui soulèvent des préoccupations de bonne foi ne subissent aucune forme de représailles, y compris la menace, l'intimidation ou tout autre traitement préjudiciable.

Compass s'engage à agir avec intégrité en tant qu'entreprise responsable dans toutes ses opérations au niveau mondial. Cet engagement s'étend à la fourniture d'un accès ou à la coopération pour remédier à toute violation des droits de la personne ayant été causée ou ayant pu être causée dans le cadre de nos activités. Notre objectif est d'y parvenir au moyen de nos ressources et de notre signalisation progressive Speak Up!, en permettant un recours efficace, sans pour autant empêcher l'accès à d'autres formes de recours, s'il y a lieu.

Nous avons mis en place un processus d'amélioration continue conçu pour enquêter, remédier aux problèmes et empêcher les situations récurrentes. Ce modèle fait partie de notre programme global d'éthique et d'intégrité du groupe, dans le cadre duquel nous appliquons un cycle d'apprentissage et d'amélioration continu. Il comprend l'identification des causes profondes et des actions correctives et préventives, y compris le développement des leçons apprises et la formation sur la sensibilisation. Notre comité de vérification du conseil d'administration contrôle l'efficacité de notre programme Speak Up!

Dans le cadre de ce processus, nous nous engageons à collaborer en ce sens avec nos partenaires d'affaires ou avec les personnes ayant subi des incidences nuisibles. Lorsque des violations potentielles ou réelles des droits de la personne sont identifiées et qu'elles sont directement liées à nos activités avec les partenaires d'affaires de Compass, nous aiderons nos partenaires d'affaires (comme il convient) à remédier de manière appropriée à ces conséquences au moyen de leurs propres procédures de réclamation ou de dénonciation, ou nous soutiendrons la collaboration pour y remédier par l'intermédiaire de tiers.

Mesure de nos performances

Nous nous engageons, en continu, à faire preuve de diligence raisonnable fondée sur le risque en matière de droits de la personne dans l'ensemble de notre entreprise et de notre chaîne d'approvisionnement, et à travailler avec des spécialistes tiers selon le risque, la priorité, la géographie et le problème. Nous reconnaissons l'importance de la diligence raisonnable pour aider à fournir un aperçu et une visibilité dans les domaines de risque élevé auxquels notre entreprise et les partenaires d'affaires de Compass sont confrontés. Les employés directement impliqués dans des domaines présentant des risques pour les droits de la personne reçoivent également une formation sur les aspects propres à leur rôle.

Les indicateurs de rendement clé suivants seront utilisés pour évaluer les performances de Compass en matière de droits de la personne :

- mesures de sécurité en milieu de travail, comme le taux de fréquence des blessures totales enregistrable (TRIFR) ;
- nombre total d'incidents de violations avérées des droits de la personne et mesures appliquées ;
- nombre de préoccupations relatives aux droits de la personne liées à Compass signalées par l'entremise de nos ressources Speak Up! ;
- répercussions négatives importantes réelles et potentielles sur les droits de la personne dans la chaîne d'approvisionnement et les mesures prises ;
- formation sur l'esclavage moderne et les droits de la personne.

Contrôle de notre efficacité

La présente Politique fera l'objet d'un suivi continu afin de garantir le respect de nos engagements en matière de droits humains dans l'ensemble de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement. Elle sera révisée par le conseil d'administration tous les trois ans, ou plus fréquemment si nécessaire. Chaque révision s'appuiera sur nos performances de l'année précédente.

Des informations concernant notre approche des droits de la personne spécifiques, comme nos relations avec nos employés et autres intervenants, y compris les fournisseurs, sont détaillées dans les politiques correspondantes et documents liés, qui peuvent être consultées sur notre site Internet [ici](#). Ils comprennent

notre :

- Code de conduite des affaires ;
- Politique en matière d'intégrité commerciale ;
- Politique de diligence raisonnable en matière d'intégrité des tiers (interne seulement) ;
- Politique du droit de parole et de l'écoute ;
- Énoncé de la politique de santé et sécurité en milieu de travail ;
- Énoncé de la politique sur la salubrité alimentaire ;
- Normes d'intégrité de la chaîne d'approvisionnement ;
- Code de conduite mondial des fournisseurs ;
- Politique sur la diversité, l'équité et l'inclusion ;
- Énoncé de politique environnementale ;
- Politique en matière de déforestation ;
- Déclaration sur l'esclavage moderne.

La présente Politique doit être lue en conjonction avec ces autres politiques et documents.



Dominic Blakemore
Président-directeur
général de Compass
Group PLC